

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 5 juin 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017.
3. Résultats ouverture des soumissions pour les travaux de pavage du Rang 8 Ouest.
4. Résultats ouverture des soumissions pour les réparations de pavage.
5. Vente d'un terrain sur la rue des Jonquilles à M. Nicolas Marcoux.
6. Déterminer les forces et faiblesses de la municipalité dans le cadre du Pacte rural et établir un montant pour chaque projet.
7. Demande d'aide financière au député d'Arthabaska pour le réseau routier.
8. Engagement d'un étudiant pour la période estivale en soutien à M. François Gingras.
9. Demande de la Résidence Provencher inc. pour une participation financière pour leur projet dans le cadre du Pacte rural.
10. Coût Jeudis en chansons du 13 juillet 2017.
11. Modification heures d'ouverture de la bibliothèque en juillet et août (mardi 16h à 20h, jeudi de 14h30 à 18h00).
12. Remplacement imprimante au bureau municipal.
13. Réclamation pour bris automobile dans le Rang 2.
14. Demande de M. Claude Charest pour élargir le pavage de la rue Grenier en façade de sa résidence et du 104 rue Grenier.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Suivi réparation des marches de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal.
17. Inscription au congrès de la FQM, les 28, 29 et 30 septembre 2017.
18. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
19. Demande de Mme Marie Bergeron pour remblayer le fossé en face du 749 Rang 7 Est.
20. Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales de novembre 2017.
21. Délégation à la Journée Hommage de Partenaires 12-18 du 17 juin.
22. Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.
23. Demande d'autorisation pour un permis de réunion par le Comité de la tire de tracteurs.
24. Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.
25. Contribution financière pour le livre « Le hockey au Centre-du-Québec ».
26. Demande permis de boisson pour le jeudi en chansons du 13 juillet.
27. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
28. Correspondance.
29. Approbation des comptes.
30. États des revenus et dépenses au 31 mai 2017.
31. Varia.(bruit en soirée)
32. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2017-143****Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-144****Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-145****Résultats ouverture des soumissions pour les travaux de pavage du Rang 8 ouest.**

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de pavage sur une partie du Rang 8 ouest. Quatre soumissions ont été reçues avec 14h00, le 31 mai 2017. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 31 mai 2017 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de Mme Danielle Bergeron, directrice générale adjointe, et de M. François Gingras, inspecteur en voirie. Les prix des soumissions sont les suivants :

	<b>Prix</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
Pavage Veilleux (1990) inc.	141 424.85	7 071.24	14 107.13	<b>162 603.22 \$</b>
Sintra inc. (Centre-du-Québec)	143 803.44	7 190.17	14 344.39	<b>165 338.01 \$</b>
Les Entreprises Lévisiennes inc.	144 877.91	7 243.90	14 451.57	<b>166 573.38 \$</b>
Pavage Centre Sud du Québec	157 759.40	7 887.97	15 736.50	<b>181 383.87 \$</b>

**Attendu** que la soumission de Pavage Veilleux (1990) inc. est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de pavage à Pavage Veilleux (1990) inc., et ce, au prix de 162 603.22\$, taxes incluses.

**Que** le coût des travaux pourrait varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré ou à l'unité.

**Que** les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Que** le coût des travaux est payé à 100% par le programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**Adoptée**

**Résolution : 2017-146****Résultats ouverture des soumissions pour les réparations de pavage.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 1<sup>er</sup> juin 2017. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 14h15, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur en voirie et Mme Danielle Bergeron, directrice générale adjointe. Les prix des soumissions sont les suivantes :

	Pavage Lagacé & Frères inc.	Pavage Veilleux (1990) inc.
Nombre de tonnes	124.50	124.50
Prix à la tonne	127.00 \$	157.50 \$
Sous-total :	15 811.50 \$	19 608.75 \$
TPS :	790.57	980.44
TVQ :	1 577.20	1 955.97 \$
<b>Total :</b>	<b>18 179.27</b>	<b>22 545.16 \$</b>

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Lagacé & Frères inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux, à Pavage Lagacé & Frères inc., et ce, au prix de 18 179.27 \$, taxes incluses.

**Que** le coût des travaux pourrait varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré ou à l'unité.

**Que** les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Que** le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement 2017.

**Adoptée****Résolution : 2017-147****Vente du lot numéro 5 661 476 à M. Nicolas Marcoux.**

**Attendu** que M. Nicolas Marcoux, du 847 Rang 8 ouest à Laurierville, a formulé une demande pour l'achat d'un terrain situé sur la rue des Jonquilles, propriété de la municipalité de Laurierville, soit le lot numéro 5 661 476, du plan cadastral rénové, en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le dit lot;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la municipalité de Laurierville vende à M. Nicolas Marcoux, le terrain suivant, à savoir :

## Désignation

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant la subdivision numéro **quarante**, du lot numéro **trois cent quatre-vingts** (380-40), du cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **deux mille cinq cent dix-neuf et un dixième** (2 519,1 mètres carrés), le tout selon le plan de cadastre numéro quatre mille vingt-et-un (4021) préparé par M. Yves Drolet, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 2002, et déposé officiellement au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 28 octobre 2002;

**Que** le numéro du lot sur le plan cadastral rénové est le 5 661 476, avec une superficie différente, soit **deux mille six cent vingt-six** (2 626,0 mètres carrés).

**Que** cette vente soit faite avec garantie ordinaire de droit et libre de tout privilège ou hypothèque;

**Que** cette vente soit faite, sur la base de la superficie du terrain avant la réforme cadastral, et ce, au prix de 5.38 \$ le mètre carré (0.50 \$ le pied carré), soit la somme de treize mille cinq cent cinquante dollars (13 550.00 \$), payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

**Qu'il** soit mentionné dans l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et M. Nicolas Marcoux, que l'acquéreur s'engage à ériger sur le terrain susmentionné, une résidence unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville, et ce, dans les vingt-quatre mois (24) suivant la date de la présente résolution, à défaut de quoi, l'acquéreur devra rétrocéder à la venderesse, les présents terrains vendus pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes, plus les frais encourus par la venderesse.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

## Adoptée

### Résolution : 2017-148

#### **Détermination des forces et faiblesses de la municipalité dans le cadre du FDT-Pacte rural et établir un montant pour chaque projet.**

**Attendu** que dans le cadre du FDT-Pacte rural, la municipalité doit déterminer ses principales forces et faiblesses, ainsi qu'attribuer un montant pour chaque projet du plan d'action de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que sur la base de l'étude de vitalité réalisée en novembre 2014, de la stratégie « On vise dans le 1000 » et selon certaines observations relevées au cours des dernières années, voici les forces et faiblesses de la municipalité;

- Forces :**
- 1) Offre de services aux familles (camp de jour, service de garde, parcs avec modules de jeux).
  - 2) Entretien des espaces verts (coupe du gazon sur environ 104 000 m<sup>2</sup> soit environ 15 terrains de football et plusieurs aménagements fleuris)

- 3) Entraide (les gens peuvent compter sur quelqu'un dans la communauté).

- Faiblesses :**
- 1) Communication interactive avec la population.
  - 2) Manque de relève au niveau des organismes communautaires.
  - 3) Lieu rassembleur.
  - 4) Maintien des personnes âgées dans la communauté. (Plusieurs personnes âgées quittent pour Plessisville ou Victoriaville).

**Que** les montants attribués pour chaque projet contenu dans le plan d'action du FDT-Pacte rural sont les suivants :

<b>Projets</b>	<b>Montant attribué</b>
1) Salle de conditionnement physique à l'édifice municipal	<b>43 000.00 \$</b>
2) Ajout de rayonnage à la bibliothèque municipale	<b>8 000.00 \$</b>
3) Diverses améliorations à la Résidence Provencher inc. (résidence personnes âgées)	<b>28 186.00 \$</b>
4) Aménagement d'un belvédère à la croix du Rang Scott	<b>14 052.77 \$</b>
5) Installation d'un tableau d'affichage électronique	<b>25 000.00 \$</b>
<b>Grand total :</b>	<b>118 238.77 \$</b>

**Adoptée**

**Résolution : 2017-149**

**Demande d'aide financière au député d'Arthabaska pour le réseau routier.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil demande un montant de 12 000 \$ au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 (PAARRM).

**Adoptée**

**Résolution : 2017-150**

**Engagement d'un étudiant pour la période estivale.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que M. William Rousseau soit embauché pour la période estivale, pour les divers travaux d'entretien (coupe du gazon, débroussaillage et autres menus travaux), en soutien à l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

**Que** M. Rousseau est embauché pour environ 25 heures semaine, et ce, du 5 juin au 25 août 2017.

**Que** les conditions salariales et autres conditions, sont conciliées dans une entente à consigner entre les parties.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-151**

**Projet pour le FDT-Pacte rural déposé par la Résidence Provencher inc..**

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. a déposé un projet à la MRC de l'Érable dans le cadre du FDT-Pacte rural;

**Attendu** que le titre du projet est « Aménagement intérieur et extérieur de la Résidence Provencher », et que les prévisions budgétaires du projet sont de 35 232.00 \$;

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. demande une aide financière au montant de 28 186 \$, au programme FDT-Pacte rural, représentant 80% du projet;

**Attendu** que le projet de la Résidence Provencher est inclus dans le plan d'action déposé par la municipalité de Laurierville pour le FDT-Pacte rural;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville recommande à la MRC de l'Érable, le financement du projet de la Résidence Provencher inc. intitulé « Aménagement intérieur et extérieur de la Résidence Provencher », et ce, pour un montant de 28 186.00 \$, comme prévu au plan d'action de la municipalité.

**Que** la municipalité de Laurierville est disposée à verser une aide financière maximum de 3 000 \$ à la Résidence Provencher, si nécessaire, dans le cadre du projet susmentionné, afin de compléter le budget du projet.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-152**

##### **Coût Jeudis en chansons du 13 juillet 2017.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le coût d'environ 100 \$ pour sa participation à l'activité Jeudis en chansons, du 13 juillet 2017 de 19h30 à 21h00, en avant de l'église par beau temps ou à la salle municipale en cas de pluie.

**Que** le coût total de l'activité est d'environ 500.00 \$, dont 75% est subventionnée par la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, représentant une aide financière de 400 \$.

**Que** l'artiste invité du 13 juillet prochain est M. Stéphane Lévesque, auteur-compositeur-interprète.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-153**

##### **Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque en juillet et août 2017.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Hélène Paquet, de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque pour les mois de juillet et août 2017.

**Que** les heures d'ouverture sont modifiées de la façon suivante :

Mardi : 16h00 à 20h00 au lieu de 14h30 à 20h00

Jeudi : 14h30 à 18h00 au lieu de 14h30 à 20h00.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-154**

##### **Remplacement imprimante au bureau municipal.**

**Attendu** que le tiroir de l'imprimante pour les reçus et la facturation est brisé et coûte aussi cher qu'une nouvelle imprimante à remplacer;

**Attendu** que l'imprimante est utilisée depuis 2007;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à remplacer l'imprimante défectueuse.

**Que** le coût d'une imprimante avec sensiblement les mêmes caractéristiques est d'environ 200 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-155**

##### **Réclamation pour bris automobile dans le Rang 2.**

**Attendu** que Mme Johanne Lemelin, résidante au 201 Rang 2, réclame des frais pour la réparation de son automobile, suite à son passage sur une partie du rang 2 le 21 avril dernier, qui avait nécessité l'ajout de pierres de 50 à 100 mm, afin de corriger un « ventre de bœuf »;

**Attendu** que lors de son passage avec son automobile le 21 avril 2017, des dommages ont été causés à la fausse aile avant droite;

**Attendu** que le directeur général a expédié la réclamation à l'assureur de la municipalité, soit Promutuel Assurance;

**Attendu** que suite à l'analyse de la réclamation, l'experte en sinistres de Promutuel Assurance recommande le paiement de la réclamation;

**Attendu** que le coût de la réclamation est de 221.35 \$, selon une facture de ce montant du Garage Marc Labrie enr., et que la franchise de la municipalité est de 1 000 \$;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de payer la réclamation de Mme Johanne Lemelin, au montant de 221.35 \$, taxes incluses, pour le dommage causé à son automobile le 21 avril 2017 dans le Rang 2.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-156**

##### **Demande de M. Claude Charest pour élargir le pavage de la rue Grenier en façade de sa résidence et du 104 rue Grenier.**

**Attendu** que M. Claude Charest, résidant au 102 rue Grenier, s'adresse au conseil municipal, afin que la municipalité procède à l'élargissement du pavage de la rue vis-à-vis sa propriété, celle du 104 rue Grenier et d'une partie du 108 rue Grenier, lors des travaux de pavage prévu dans ce secteur en 2017;

**Attendu** que M. Charest mentionne que l'emprise de la rue s'élargit d'environ 20 pieds de son côté, et ce, à partir du milieu de la propriété du 108 rue Grenier jusqu'au Rang 8 ouest;

**Attendu** que M. Charest demande au conseil municipal d'élargir le pavage de la rue Grenier du côté de sa propriété, afin de diminuer l'espace entre la rue et sa propriété;

**Attendu** que les entrées charretières de la propriété de M. Charest et du 104 rue Grenier, seraient, par conséquent, plus courtes et donc moins longues à entretenir, particulièrement en période hivernale pour le déneigement;

**Attendu** que toutes les propriétés des avenues Labrie, Demers, Goulet, St-Pierre, du Boisé et Jonquilles sont sensiblement dans la même situation, avec

une emprise de rue de 50 pieds, dont environ 20 pieds est asphaltée et 15 pieds de chaque côté est entretenue par les propriétaires.

**Attendu** que ce conseil ne juge pas approprié d'élargir le pavage de la rue Grenier de 5 à 6 pieds sur une longueur d'environ 250 pieds.

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande de M. Claude Charest à l'effet d'élargir le pavage de la rue Grenier à partir du milieu de la propriété du 108 rue Grenier, et ce, jusqu'au début du Rang 8 ouest.

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

#### **Suivi réparation des marches de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal.**

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

#### **Résolution : 2017-157**

##### **Inscription au congrès de la FQM.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers, M. Luc Côté et M. Daniel Fortin, à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, les 28, 29 et 30 septembre prochain à Québec.

**Que** les frais d'inscriptions au montant de 816.50 \$ par personne, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-158**

##### **Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

**Attendu que** la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

**Attendu que** la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2015, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

**Attendu que** le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

**Attendu** le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

**Attendu que** les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 12 288.41 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;



**Que** la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Remplacement d'un ponceau de 48 pouces de diamètre sur la Route de la Grosse-Ile, dont le coût des travaux est estimé à 16 000 \$, taxes incluses.

**Que** la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**Que** cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-159**

**Demande de Mme Marie-Rose Bergeron pour reblayer le fossé en face du 749 Rang 7 Est.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser Mme Marie-Rose Bergeron, propriétaire du 749 Rang 7 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement di fossé longeant le rang 7 Est en façade de sa propriété, sur une distance d'environ 50 pieds.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal, M. François Gingras.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-160**

**Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales de novembre 2017.**

**Considérant** que le dépôt du projet de loi numéro 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal, en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**Considérant** qu'avec le projet de loi numéro 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**Considérant** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**Considérant** que le projet de loi numéro 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**Considérant** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi numéro 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**Considérant** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi numéro 122.

**De demander** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi numéro 122, afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-161**

##### **Délégation à la Journée Hommage de Partenaires 12-18 du 17 juin.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil délègue le conseiller M. Luc Côté, accompagnée de sa conjointe, à la 15<sup>e</sup> édition de la Journée Hommage de Partenaires 12-18 de l'Érable.

**Que** la Journée Hommage sous la forme d'une kermesse, se déroulera de 13h00 à 17h00 à Notre-Dame-de Lourdes par beau temps ou à St-Pierre-Baptiste en cas de pluie.

**Que** les frais de déplacements ainsi que coût de participation à l'activité, de 5.00 \$ par personne, soit défrayés par la municipalité.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-162**

##### **Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs à St-Jacques-de-Leeds, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

**Que** le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation, est estimé à 7 500 \$.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-163**

##### **Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 22 juillet 2017.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-164**

##### **Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de verser un montant de 120.00 \$ dans le cadre de la 24<sup>e</sup> édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, laquelle se tiendra le samedi 16 septembre 2017 à l'école primaire de St-Pierre-Baptiste.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2017-165**

**Contribution financière pour le livre « Le hockey au centre-du-Québec ».**  
Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de contribuer financièrement à la réalisation du livre « Le hockey au Centre-du-Québec » qui se veut un hommage aux gens qui créent la culture du hockey dans la région.

**Que** la municipalité verse un montant de 50.00 \$ à titre de partenaire de soutien, ce qui donne droit à une copie du livre et une mention écrite à l'intérieur du livre de la contribution de la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-166**

**Demande d'un permis de boisson pour le jeudi en chansons du 13 juillet.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à demander un permis de réunion à la Société des alcools, des courses et des jeux, afin de pouvoir vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, sur le terrain de la Fabrique Ste-Julie, situé en avant de l'église Ste-Julie au 145 rue Grenier à Laurierville, le 13 juillet 2017, à l'occasion de l'activité des Jeudis en chansons.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-167**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2 000 \$, de l'administration général au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Réception d'un document préparé par la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC de l'Érable, soutenue par la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec, sur les enjeux à considérer comme étant prioritaires pour les personnes âgées dans les prochaines années dans la MRC de l'Érable.
- Réception d'un rapport d'Inneo Environnement, au niveau de la caractérisation des sols pour l'installation de système de traitement des eaux usées pour les terrains de la rue des Jonquilles.
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, informant la municipalité que sa programmation révisée des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, a été acceptée par le ministère.
- Lettres de remerciements, de l'Équipe de robotique de la Polyvalente La Samare, du Centre d'action bénévole de l'Érable ainsi que de l'Association de la fibromyalgie Arthabaska-Érable, pour le versement d'une contribution financière à chacun de ces organismes.
- Réception de 2 dénonciations de contrats, l'une de Carrières Plessis et une 2<sup>e</sup> de Fortier 2000 Ltée, dans le cadre du contrat entre la municipalité de Laurierville et Sintra inc., pour les travaux sur le chemin de la Grosse-Ille.
- Invitation de la MRC de l'Érable aux élus de la municipalité de Laurierville, pour participer à une rencontre d'information publique sur le

programme Communauté de fermiers, le mardi 6 juin 2017 à 19h30, à la salle municipale de Laurierville.

- Lettre de la FQM pour rappeler que la date limite pour inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités est le 28 juillet 2017.

#### Liste des comptes

Postes Canada : Avis le journal le Poliquin de mai 2017	99.16
Sonic : Essence pick-up.	234.72
Receveur Gén. Canada : Remise féd. de mai 2017	2 053.37
Ministre du Revenu : Remise prov. de mai 2017	5 656.58
Caisse Desjardins : Capital et intérêts emprunt 2004-01.	20 315.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2011-01.	1 235.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2013-04.	1 385.00
REMQ : Régime retraite employés de mai 2017	1 152.34
Ministère du Revenu : Ajustement RRQ de 2016.	16.87
Claude Joyal 1962 inc. : Hose pour Puma 130.	204.46
Sable Marco : Asphalte froid.	1 564.51
Réseau Biblio : Articles de bureau pour la bibliothèque.	54.09
Croix Bleue : Assurance-collective employés de juin 2017	2 188.72
Salaire : Rémunération des employés en juin 2017 (estimé)	11 435.46
Hydro-Québec : Service 113, rue Mercier du 21/03 au 19/05/2017	968.86
Hydro-Québec : Service à la caserne du 25/03 au 25/05/2017	1 027.36
Hydro-Québec : Service biblio du 25/03 au 25/05/2017	344.99
Hydro-Québec : Service garage du 28/03 au 26/05/2017	1 080.05
Hydro-Québec : Service aqueduc rg Scott du 28/03 au 26/05/2017	142.31
Hydro-Québec : Service croix Scott du 28/03 au 26/03/2017	85.67
Hydro-Québec : Service luminaires de rues de mai 2017	1 106.69
XEROX : Contrat photocopieuse d'un mois	215.98
Réjean Gingras : Remboursement inscription pour Suzy B.	100.23
Petite caisse : Dépenses service de garde, loisirs, édifice et poste	221.15
MRC de l'Érable : Quote-parts (2 <sup>e</sup> versement)	75 224.28
OMH : Prog. Suppl. au loyer pour juillet à la résidence Provencher	55.24
Claire Gosselin : Déplacement forfaitaire juin 2017	80.00
Claire Gosselin : Dép. congrès COMBEQ	960.43
Fonds d'information sur le territoire : 6 mutations en mai 2017	24.00
Distribution Manzak : Matériels édifice	235.24
Imprimerie Fillion : Coroplast 4X4 – projet aménagement	120.72
Médias Transcontinental : Demande soumissions Pavage rang 8 ouest	416.85
Groupe CCL : Feuilles de minutes	208.75
B. Prince Electricien 2010 : Changement de panneau électrique édifice	655.99
Ferme Lauri (2003) inc. : Voyages de terre remplissage ave Provencher	819.20
Sibername : Service internet	134.30
Scolart : Matériels pour service de garde	83.70
Inneo Environnement : Caractérisation des sols pour installation de Système de traitement des eaux usées	954.29
Compteurs d'eau du Québec : Installation compteur débitmètre	1 565.39
CWA : Fourniture et installation d'un enregistreur échologic	2 071.28
VIVACO : Huile fournaise édifice, pièces garage, balai mécanique Caserne, lecteur aqueduc, drain rg 2, ruban	4 756.96
Signalisation Lévis inc : Panneaux de signalisation	277.37
JU Houle : Rouleau géotextile	989.93
Carrières Plessis inc : Pierres	9 345.38
Soudure Marcoux : Réparation pièce	7.34
Henri Manningham : 6h. de niveleuse	120.00
Gilbert Labrie : Pièces et réparation scie à ciment	672.73
EMP inc. : Travaux de voirie	25 547.46
Ministre des Finances : 1 <sup>er</sup> vers. de 2 pour Sûreté du Québec.	49 393.00
Renaud-Bray : Achat de livres.	372.02
Groupe Environnex : Analyse de l'eau pour mai.	149.01

Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	9 303.76
Bell Mobilité : Service pour juin.	181.38
Bell Canada : Service pour juin.	351.54
Serv. San. Fortier : Service pour mai.	1 488.93

**Résolution : 2017-168**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 mai 2017.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2017, avec comparatif de l'année 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 768 782.95 \$, et des déboursés au montant de 536 309.24 \$, laissant un solde en caisse de 541 547.52 \$.

**Varia.**

**Résolution : 2017-169**

**Bruit lors de la location du terrain de balle.**

**Attendu** que lors du dernier tournoi de balle-molle, les 2-3 et 4 juin 2017, la musique a joué jusqu'à près de 3h00 AM, dérangeant le sommeil du voisinage;

Il est résolu unanimement, d'ajouter une clause au niveau de la location du terrain de balle et du Pavillon récréatif, à l'effet de cesser la musique, au plus tard, à 1h00 AM.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-170**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**